

**Discours de Michel Bouscary, AG de la FDC 46,
samedi 15 avril 2023 à Souillac**

Sont excusés :

Madame la préfète, représentée par Monsieur le directeur départemental des territoires du Lot,
Madame la députée Huguette Tiegna,
Madame Geneviève Lasfargues, conseillère générale,
Madame Corinne Combelles, directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Lot,
mes camarades présidents des fédérations départementales voisines et de l'Occitanie,

C'est avec un immense plaisir que la fédération départementale des chasseurs du Lot vous accueille ici à Souillac pour son assemblée générale 2023.

Après deux années de distanciel dues au COVID il était temps que nous puissions renouer une relation humaine entre les chasseurs, le monde de la chasse, la société civile et ses instances représentatives.

Avant de rentrer dans le corps de mon rapport moral je voudrais que nous ayons une pensée pour Morgan Keane, sa famille et ses amis. Il n'est pas normal, il n'est pas acceptable qu'un individu puisse décéder d'un accident aussi bête qu'indigne de chasse. Il ne s'agit pas là d'accabler le tireur qui portera toute sa vie les conséquences morales de son acte. Il s'agit juste de rappeler que le respect des règles élémentaires de sécurité devrait permettre qu'aucun accident aussi tragique ne survienne.

Le procès auquel nous avons été confrontés a été une épreuve pour le nouveau conseil d'administration que je préside. Je tiens à remercier Monsieur le procureur de la république, monsieur le président du tribunal et messieurs et mesdames les avocats qui ont fait en sorte que ce soit le procès de l'accident de Calvignac et pas le procès de la chasse.

Notre prise de fonction a été rapide et j'espère efficace dans tous les domaines auxquels nous avons été confrontés, au fur et à mesure qu'ils se présentaient à nous.

Je tiens à remercier monsieur le préfet et maintenant madame la préfète de l'accueil qu'ils nous ont réservé et de la confiance qu'ils nous ont donné. Je remercie également monsieur le directeur des territoires du Lot et ses services avec qui nous entretenons d'excellentes relations, ce qui traduit la confiance de madame la préfète.

Ces relations et leur qualité sont essentielles à la bonne marche de la fédération dans ses relations avec le monde « civil » puisque depuis la loi de 2019 certaines prérogatives précédemment assurées par les préfetures ont été transférées aux fédérations et que la gestion de plusieurs sujets relève de nos compétences croisées.

Je voudrais également remercier les différents services et organismes que nous avons rencontrés à notre prise de fonction et qui, avec les échanges que nous avons eus, nous ont apportés leur soutien dans les objectifs que nous leur avons expliqués. Je citerai le service de l'Office Français de la Biodiversité, la chambre d'agriculture et les représentants des syndicats agricoles.

Enfin je remercie le personnel de la fédération qui œuvre tout au long de l'année pour que la fédération réponde aux missions qui sont les siennes, au service des chasseurs et des pouvoirs publics, et les membres du conseil d'administration qui m'ont confié la charge de présider la fédération.

L'augmentation des dégâts de gibier et particulièrement de sangliers nous préoccupent au plus haut point. La mise en place de la dégressivité de l'indemnisation des dégâts pour les agriculteurs qui vont relever des critères de la grille de dégressivité des indemnisations de la commission nationale d'indemnisation va être l'occasion de travailler avec tous les partenaires concernés par ce sujet, les services de la préfecture, la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles.

Le choix des outils que nous retiendrons pour réguler les sangliers dans l'éventail qui va être proposé et qui reste encore à valider de manière

réglementaire, suite à l'accord passé entre la fédération nationale des chasseurs, la FNSEA et le ministère de l'environnement, sera également l'occasion de travailler avec tous ces partenaires au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa formation spécialisée des dégâts.

Parmi les sujets qui nous ont préoccupés nous sommes rentrés de manière volontaire dans la formation décennale à la sécurité. Retardée principalement par le COVID nous avons engagé dès mai 2022 les formations en présentiel et en distanciel.

Avec plus de 1500 chasseurs formés actuellement nous avons un programme de formation qui devrait assurer la formation de près de 4000 chasseurs du Lot d'ici le mois de septembre. Ainsi avec les 2/3 des chasseurs formés en 2 années et avec l'objectif et de former au plus vite la totalité des chasseurs du département ce sera la démonstration que la sécurité est un enjeu primordial de la fédération départementale des chasseurs du Lot.

C'est un enjeu de sécurité individuel, de sécurité collective et un marqueur important du sérieux des chasseurs du Lot.

Le soutien aux chasseurs est également une priorité que nous nous sommes fixés. Des informations pratiques ou réglementaires sont régulièrement diffusées, soit aux chasseurs dont nous avons l'adresse mail directement, soit aux présidents de structures.

Parmi les plus importantes la création du compte sur le système d'information sur les armes (SIA) et du râtelier d'armes associé a été considéré comme un risque de perdre des chasseurs. La personne embauchée dans le cadre de la préparation du départ à la retraite de notre comptable a été l'occasion de le mettre au service des chasseurs qui veulent une aide pour la création de leur compte SIA.

Voilà quelques exemples de notre engagement dans la bonne marche de la fédération, en son sein et dans le cadre de ses responsabilités envers les instances publiques. Elles seront complétées des éléments des rapports d'activité qui suivront.

Avant d'y arriver je souhaiterais élargir le champ de nos

préoccupations et vous aborder des sujets qui menacent la chasse.

Il y a quelques temps un projet de loi a été votée en première instance pour interdire les colliers électriques. Que la maltraitance des animaux soit surveillée, réprimée et punie lorsqu'elle est constatée est une chose totalement justifiée. Mais qu'au nom du bien-être animal on nous prive des moyens modernes, modulables et en cela proportionnés à la sensibilité de nos chiens pour les éduquer n'est pas acceptable.

Il ne s'agit d'ailleurs pas que de l'éducation de nos chiens. Ces colliers permettent également d'éviter que les chiens se mettent en danger, que les chiens fuguent et ils contribuent aux bonnes relations entre chenils et voisins dans leur version anti-aboiement. Si l'on n'y prend pas garde ce sera aussi demain les clôtures électriques dédiées à l'élevage qui seront visées d'interdiction au nom du bien-être animal.

Pour l'instant la loi n'est pas encore proche puisqu'il faut qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat puis qu'elle revienne à l'Assemblée nationale.

Nos détracteurs n'ont de cesse de nous attaquer. J'ai envoyé fin mars aux députés du Lot une lettre pour les alerter sur la proposition de loi qui devait être votée le 6 avril et qui consistait en un seul article : « nul n'a le droit de chasser le dimanche ». Cette proposition de loi n'a pas pu pour l'instant être soumis au vote de l'assemblée pour une question d'emploi du temps. Si un tel projet de loi devait finalement être voté favorablement je pense que les représentants des départements ruraux qui voteraient une telle loi n'auraient plus de légitimité à nous représenter.

La chasse est un mode de vie.

A tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, je dis non.

Mon métier n'est pas chasseur ! C'est ma passion !

Quand je vais à la chasse, je pars dans la nature, parce que j'aime m'y retrouver, et si à un moment je tue un animal, c'est dans ce contexte particulier que je le ferai et non pour simplement donner la mort. C'est

toute la nuance que chaque chasseur connaît, ressent et comprend. La régulation et la préservation des équilibres écosystémiques sont les conséquences de ma passion. En aucun cas ils ne peuvent en être la cause. Quand on a compris ça, on comprend la chasse, on comprend la pêche, on comprend la corrida... On comprend ce rapport qui doit exister entre les hommes, les animaux et la nature.

N'ayons pas peur de le dire et de le répéter !

A l'échelon national, l'engagement de la FNC au service de notre passion et son sens des responsabilités face aux enjeux d'une chasse qui doit rester populaire ont permis, sur le dossier dégâts de gibier, de faire entendre les appels répétés de certaines fédérations en situation financière intenable.

De quoi parle-t-on ?

D'une enveloppe totale de 80 millions d'euros accordée par l'Etat.

80 millions d'euros sur 3 ans, ce n'est pas une paille ! C'est la preuve que la FNC est un interlocuteur crédible et écouté.

Il s'agit d'une enveloppe de 60 millions d'euros sur 3 ans, pour accompagner les Fédérations et leur permettre de réussir les objectifs partagés avec toutes les organisations agricoles (FNSEA, APCA, Confédération Paysanne et Coordination rurale) et le gouvernement de réduire les surfaces de dégâts de gibier.

A ces 60 millions d'euros s'ajoutent, dans le cadre du plan de résilience mis en place par l'Etat, 20 millions d'euros, pour permettre aux Fédérations de passer le cap du renchérissement des denrées alimentaires et donc de la hausse des barèmes en 2022, à la suite de la guerre en Ukraine. Rappelons que ces 20 millions ont été reversé intégralement au monde agricole.

Désormais, il est attendu une traduction réglementaire par les services de l'Etat de ces décisions. Ces travaux vont débiter rapidement pour permettre des mises en œuvre dès la saison 2023-2024.

Cet accompagnement sur 3 ans de l'Etat doit aussi servir, non plus à réfléchir, mais à agir sur l'évolution du système d'indemnisation avec

une loi inadaptée et vieille de 50 ans.

Je voudrais dire que, si nous vous faisons les poches en quelque sorte avec la contribution territoriale, nous y sommes obligés devant l'équation financière que la loi nous oblige à résoudre.

Nous vous en demandons donc toujours plus pour diminuer la pression du grand gibier, avec les risques que cela comporte.

Pourtant, chasser le grand gibier, c'est maintenir l'équilibre des écosystèmes, c'est protéger les cultures agricoles, C'est éviter des dizaines de milliers de collisions entre des voitures et des animaux. Ces mêmes collisions provoquent entre 150 et 190 blessés et une dizaine de morts par an.

Pour un président de Fédération, et c'est une réalité pour la fédération des chasseurs du Lot, quand les dégâts de grand gibier sont payés, il reste souvent moins que rien dans la caisse !

Comme nous sommes présents sur tout le territoire, qui mieux que les chasseurs pour agir pour la sauvegarde de la biodiversité et parler d'écologie !

Chaque commune possède au moins une structure de chasse. C'est un maillage fort et incontournable.

Au chapitre d'un autre dossier emblématique pour l'avenir de la chasse, je veux parler de la sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs, la FNC n'a pas attendu les politiques pour se mobiliser et agir. Et comme vous avez pu le constater la FDC 46 a été particulièrement motrice dans ce domaine.

Le monde de la chasse a fait baisser les accidents de chasse, d'une façon jamais égalée par aucune autre corporation.

Ce sont les chasseurs eux-mêmes, par leurs efforts, par leur rigueur sécuritaire dans leur pratique, par leur pragmatisme d'exclure tous ceux qui représentent un danger pour eux-mêmes comme pour les autres, que les chasseurs ont réussi à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse

en 20 ans seulement, et même par 5 ceux qui sont mortels. Et n'oublions jamais que dans le même temps, le nombre de coups de carabine a été multiplié par 5 pour faire face à l'explosion du grand gibier !

La formation obligatoire décennale des chasseurs, tout au long de leur pratique, a été mise en place afin de tendre vers le zéro accident.

Peu d'activités peuvent se prévaloir de ce type de dispositif.

D'ailleurs, il est à noter qu'à la suite de la mise en place de cette formation, le nombre d'accidents est passé sous la barre des 100 accidents par saison.

En effet, la saison dernière, au niveau national, il a été totalisé 90 accidents, et cette année, 70 accidents sont comptabilisés. L'année dernière, 8 accidents mortels avaient été constatés et cette année il y en a 6 de comptabilisés. Ces deux chiffres correspondent à des baisses respectives de 22% et de 25%. Ce sont les niveaux d'accidents et de décès les plus bas de l'histoire de la chasse française.

Et puis, il y a le reste, ce reste qui touche à la pratique même de la chasse, à la stigmatisation des chasseurs, voire à ce qui ressemble à une spoliation de nos libertés individuelles.

Je vous assure qu'avec un peu de bon sens et de dialogue, nous pouvons continuer à vivre ensemble. Ne tombons pas dans ce piège politique grotesque qu'on nous tend, à savoir, monter les gens les uns contre les autres à des fins de chaos à peine voilées.

Aucune fédération d'activités nature ne réclame un dimanche sans chasse, et chacune de ces structures l'a clairement rappelé devant notre ministre de tutelle, il y a quelques mois.

A force de répéter, sans cesse, et de façon mensongère que la nature est à tout le monde, on obtient des sondages d'opinion à l'instant t, qui par définition ne tiennent pas compte du recul nécessaire qu'il faudrait normalement pour ce genre de débat.

La chasse est donc devenue un sujet médiatique permanent, voire un projet politique. Dans ce contexte, il est d'autant plus important

d'expliquer notre pratique et de combattre ce sentiment de peur démesuré quand on regarde la réalité des chiffres, qui s'est installée chez certains usagers de la nature.

Je vous demande de mener ce combat avec moi ! Nous le savons tous aujourd'hui, la bataille de l'opinion est cruciale pour l'avenir de la chasse.

Je sais que de nombreux chasseurs ou chasseresses passionnés ne disent pas qu'ils chassent, notamment dans leur milieu professionnel. Cela devient le secret le mieux gardé de France.

Quelle est la raison de cette « discrétion » pour une activité légale ?

Sans doute cette radicalisation de notre société qui persiste à vouloir opposer les Français en soufflant sur les braises de la haine et en surfant sur la vindicte populaire.

L'égérie de ce sectarisme, qui met cette radicalité à toutes les sauces pour exister, je veux bien évidemment évoquer Sandrine Rousseau, se rappelle régulièrement à nous. Sa haine des chasseurs est sans limite. Elle avait défrayé la chronique dans l'interview « les 4 vérités » diffusée sur France 2. Elle avait insinué que les chasseurs appartiennent à une catégorie de population particulièrement dangereuse, intrinsèquement violente et auteurs de féminicides en puissance.

Ceux qui sont dans l'œil du cyclone aujourd'hui, laisseront hélas la place à d'autres...demain.

Alors que l'homme a façonné la nature depuis des siècles, ces activistes radicaux n'ont qu'un seul but : nous sortir de notre biotope !

Les excès du monde moderne ne peuvent justifier que l'on passe à un monde où dame nature est totalement sacralisée, donc intouchable.

Y en a marre !!!!!

Cette conception d'une société qui décide du temps, de l'espace et de l'activité dédiés à chacun, balaie le principe de propriété privée qui est pourtant définie comme un droit "inviolable et sacré" par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Nous sommes majoritairement des gens libres, ouverts au dialogue, pratiquant une activité légale, sur des territoires à 90 % privés.

Cependant une certaine violence gratuite et certains cirques médiatiques font croire que nos campagnes sont des zones de « guerre » entre les différents usagers, tous passionnés de nature.

Un autre exemple du virage qu'est en train de prendre notre société : la tolérance, indispensable au « vivre ensemble » est une valeur en perte. Les territoires ruraux ne font pas exception à cette stigmatisation.

Alors que l'apport des populations autochtones dans la protection des écosystèmes a été mis en avant lors la dernière COP sur la biodiversité, les chasses traditionnelles, elles, sont suspendues. Les quelques milliers de chasseurs qui pratiquaient encore ces chasses dans le respect des gestes et des traditions de leurs ancêtres, ne sont pas si éloignés de la culture de ces populations autochtones qui sont considérées comme de véritables gardiennes de la nature par les Organisations mondiales.

Ces chasses traditionnelles, que certains ignorants qualifient de barbares, témoignent en réalité de l'adaptabilité de l'espèce humaine face à une nature hostile, où son sens de l'observation des oiseaux lui a permis de survivre.

Que penser des arguments de la Commission Européenne qui pour balayer ce patrimoine d'un revers de la main, explique qu'il existe des alternatives à ces chasses traditionnelles comme l'élevage ou le tir au fusil ? J'avoue ne plus rien y comprendre. Rappelons que ces pratiques ancestrales de chasse, transmises de génération en génération, ne concernent qu'un petit quota de prélèvement !

Un nouvel avis motivé venant de la Commission européenne à destination de l'Etat Français démontre malheureusement son idéologie radicale. En ligne de mire, toujours les chasses traditionnelles qui sont dorénavant attaquées dans leur ensemble, en désignant clairement les palombières.

Bruxelles a donc la main mise sur de nombreuses décisions qui impactent

les pratiques de la chasse et toutes les traditions françaises. C'est un constat. Et, ce n'est pas être anti-européen que de l'affirmer.

Prenons l'exemple de cette triste saga anti-plomb dans les cartouches.

Il est clair que l'objectif affiché par la Commission européenne qui bannit le plomb des cartouches dans un périmètre autour des zones humides, est d'en interdire à terme l'usage partout.

Quand on voit la brutalité de la méthode, et la portée réelle du plomb de chasse dans la pollution de nos sols, on comprend bien que cette décision n'est qu'un énième prétexte visant à détruire la chasse en Europe.

Pourtant, nous étions prêts à y travailler, dans un esprit de transition écologique.

Défendons une approche humaniste de la chasse qui intègre nos spécificités régionales.

Mais, ne nous y trompons pas, si la Commission européenne propose, ce sont les parlementaires européens et les Etats membres qui disposent.

Le combat finit toujours par payer quand la cause est juste.

Mais ici comme ailleurs, les gens des campagnes comme ceux des villes n'en peuvent plus de subir cette écologie politique radicale et cet animalisme exacerbé. Ils se lèvent pour dire ça suffit !

Laissez-nous vivre selon nos choix de vie !

Cessez de nous rajouter sans cesse des normes sur des normes !

Arrêtez de nous imposer votre vision d'une société qui ne sera faite que d'interdiction et de privation !

Laissez-nous simplement transmettre à nos enfants ce que nous avons reçu de nos parents, c'est notre droit légitime !

Alors mes amis ce n'est pas le moment de baisser les bras et de renoncer à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement !

En résumé, foutez-nous la paix !

Oui, je vous le dis ! Dans un avenir pas si lointain, être chasseur, être pêcheur, être agriculteur, être éleveur sera valorisé par la société qui nous entoure. Nous serons alors reconnus pour nos compétences, notre savoir-faire et nos

traditions qu'il faudra préserver, et dont la transmission sera l'objectif collectif!

Merci pour votre engagement,

Merci de porter la chasse à bout de bras, chaque jour, sur tout notre territoire,

Et pour conclure, je voudrais, personnellement vous remercier pour l'amitié, le soutien sans faille que vous nous témoignez,

Vous êtes notre force, restons unis !

Vive la chasse !

Vive la ruralité !